

COMMISSION DES FINANCES DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Préavis municipal 10/12

relatif à un droit distinct et permanent des parcelles 570 et 580 aux Plattets,
propriété de la ville de Genève appelé :

CONTRAT DE DROIT DE SUPERFICIE POUR LA RENOVATION DES LOCAUX POUR DE L'HEBERGEMENT DE TYPES ECOTOURISME, COLONIE, CLASSES VERTES ET POUR L'ACCUEIL PARASCOLAIRE DE LA COMMUNE DE BASSINS EXCLUSIVEMENT

RAPPORT

Date des séances : 12.11.12 – 21.11.12 (visite colonie) - 22.11.12 – 26.11.12 – 03.12.2012

Commission: présents MM Antoine Briachetti, Bruno Daengeli (absent le 03.12.12), Robert Dutoit (absent le 21.11.12), François Martignier (absent le 03.12.12), Michel Ruffieux (absent le 21.11.12)
Mmes Célia Rastello (absente le 21.11.12) et Christiane Matthey (rapporteur)

Municipalité: présents 12.11.12 – 26.11.12
MM Didier Lohri (syndic), François Matthey, Alexandre Rastello, Laurent Vukasovic
M. Pierre Miauton (absent le 12.11.12)
21.11.12 – MM Didier Lohri, M. Pierre Miauton

La Ville de Genève propose de céder gratuitement à la Commune de Bassins, un droit de superficie de la Colonie des Plattets pour 50 ans. Cela nous semble une excellente opportunité de valoriser ces lieux qui restent actuellement inoccupés 10 mois par an et qui pourraient être utilisés pour des activités en lien avec la nature.

Les membres de la Commission des Finances ont entendu les explications de la Municipalité et ont effectué une visite de la Colonie, malheureusement partielle, les bâtiments B1 et B3 ainsi que les chambres du B4 n'ont pas pu être vus.

Selon le contrat à signer, le superficiaire doit s'engager à entretenir et/ou rénover les lieux à sa charge. Les membres de la Commission des Finances ne sont pas compétents pour bien juger de l'état actuel des bâtiments. Il nous est donc impossible de déterminer ce coût d'entretien sans passer par une expertise. La valeur ECA nous a été donnée comme base de calcul mais nous jugeons cette information insuffisante.

Par conséquent, nous demandons à la Municipalité de mandater des experts pour nous faire un rapport, (prix estimé à env. CHF. 16'000.-) avant de prendre une décision d'accepter ou non ce droit de superficie.

Conclusion :

La Commission des Finances propose au Conseil Communal de Bassins

- **d'amender le préavis municipal relatif à un droit distinct et permanent des parcelles 570 et 580 aux Plattets propriété de la ville de Genève appelé :**

**CONTRAT DE DROIT DE SUPERFICIE POUR LA RENOVATION DES LOCAUX POUR DE L'HEBERGEMENT
DE TYPES ECOTOURISME, COLONIE, CLASSES VERTES ET POUR L'ACCUEIL PARASCOLAIRE
DE LA COMMUNE DE BASSINS EXCLUSIVEMENT**

et

- **d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 16'000.- pour une expertise des bâtiments de la Colonie des Plattets**


Bassins, le 4 décembre 2012

Antoine Briachetti



François Martignier

Bruno Daengeli



Michel Ruffieux

Robert Dutoit

Célia Rastello

Christiane Matthey (rapporteur)

